

## Un partenariat ambitieux pour améliorer la qualité de l'eau en Alsace



Depuis les années 90 et la mise en place des opérations Agri-Mieux, les agriculteurs sont sensibilisés à la protection de la qualité des eaux souterraines, et se mobilisent pour diminuer l'impact des pratiques agricoles. Les dernières analyses montrent que les résultats sont visibles sur les nitrates, mais que les détections de produits phytosanitaires sont en augmentation.

Pour inverser cette tendance, une ambitieuse convention de partenariat a été signée le 17 juin. Elle vise à réunir tous les acteurs concernés (monde agricole, producteurs d'eau, Agence de l'eau etc....) autour d'objectifs chiffrés de diminution des teneurs de produits phytosanitaires dans les eaux souterraines et d'amélioration de la qualité de l'eau.

Cette fiche fait le point sur les résultats de qualité de l'eau qui concernent l'agriculture, et présente le partenariat et les actions envisagées.

Juillet 2019

L'opération Agri-Mieux : Agr'eau Alsace, Animateur : Flavie Mabon

Secrétariat : Chambre d'Agriculture d'Alsace – 2 rue de Rome 67 013 Strasbourg Cedex – 03.88.19.17.17

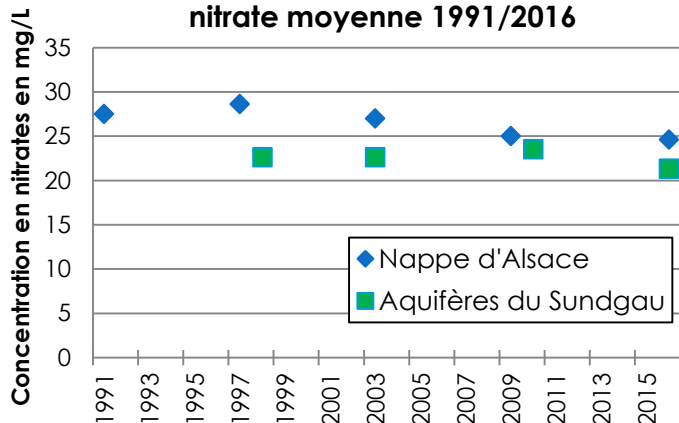
Partenaires Techniques : Aprona, ARAA, Arvalis, Chambre d'Agriculture d'Alsace, INRA, DDT, DREAL, CAC, Comptoir Agricole, Ets Ambruster, Ets Feuerstein, Ets Gustave Muller, Ets Walch

## L'état des lieux : résultats de l'étude ERMES 2016

En 2016, ce sont près de 400 paramètres qui ont été analysés par l'APRONA sur la 822 points de la nappe alsacienne dans le cadre de l'étude ERMES : paramètres physico-chimiques (nitrates, chlorures, etc.), phytosanitaires, substances pharmaceutiques...

### Les nitrates

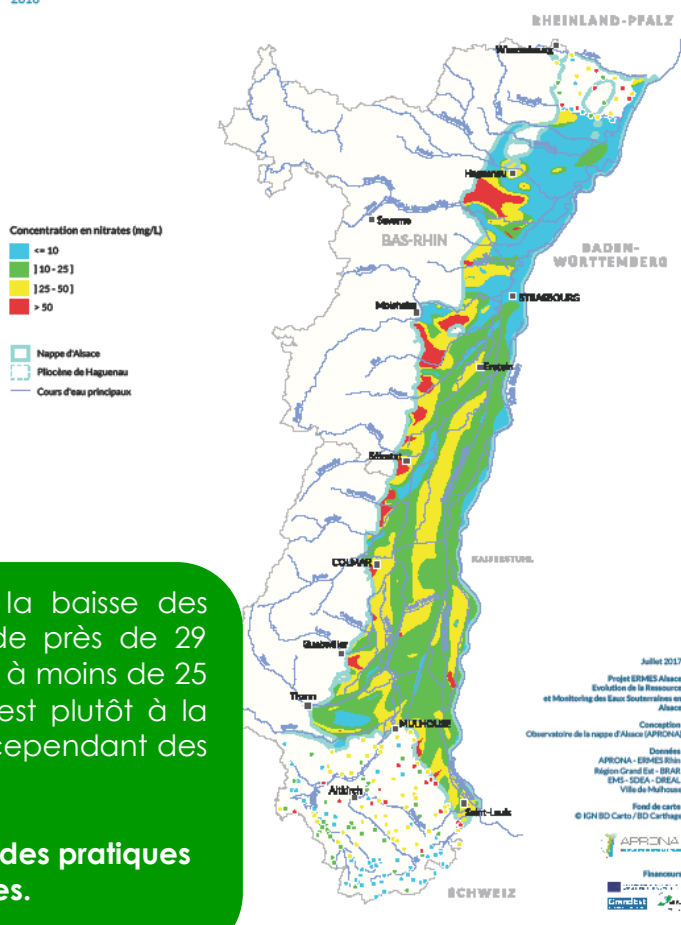
Evolution de la concentration en nitrate moyenne 1991/2016



### ERMES Alsace - Qualité des eaux souterraines en Alsace

#### Nitrates en nappe phréatique d'Alsace et dans les aquifères du Sundgau

2016



Les mesures de 2016 montrent une tendance à la baisse des nitrates. Les moyennes des teneurs sont passées de près de 29 mg/L sur la nappe d'Alsace à la fin des années 1990 à moins de 25 mg/L). Sur les aquifères du Sundgau la tendance est plutôt à la stabilité avec une moyenne de 21,5 mg/L. Il reste cependant des secteurs où les teneurs restent préoccupantes.

**Cette tendance est positive et traduit l'amélioration des pratiques de fertilisation ces trente dernières années.**

### Les phyto sanitaires

✓ 113 molécules recherchées

✓ 29% des points mesurés sur la nappe d'Alsace et 40% des points sur les aquifères du Sundgau dépassent les normes de potabilité (0,1 µg/L pour une molécule, ou 0,5 µg/L pour la somme)

✓ Les herbicides sont les molécules les plus fréquemment retrouvées



## ERMES Alsace - Qualité des eaux souterraines en Alsace

### Pesticides et métabolites en nappe phréatique d'Alsace et dans les aquifères du Sundgau

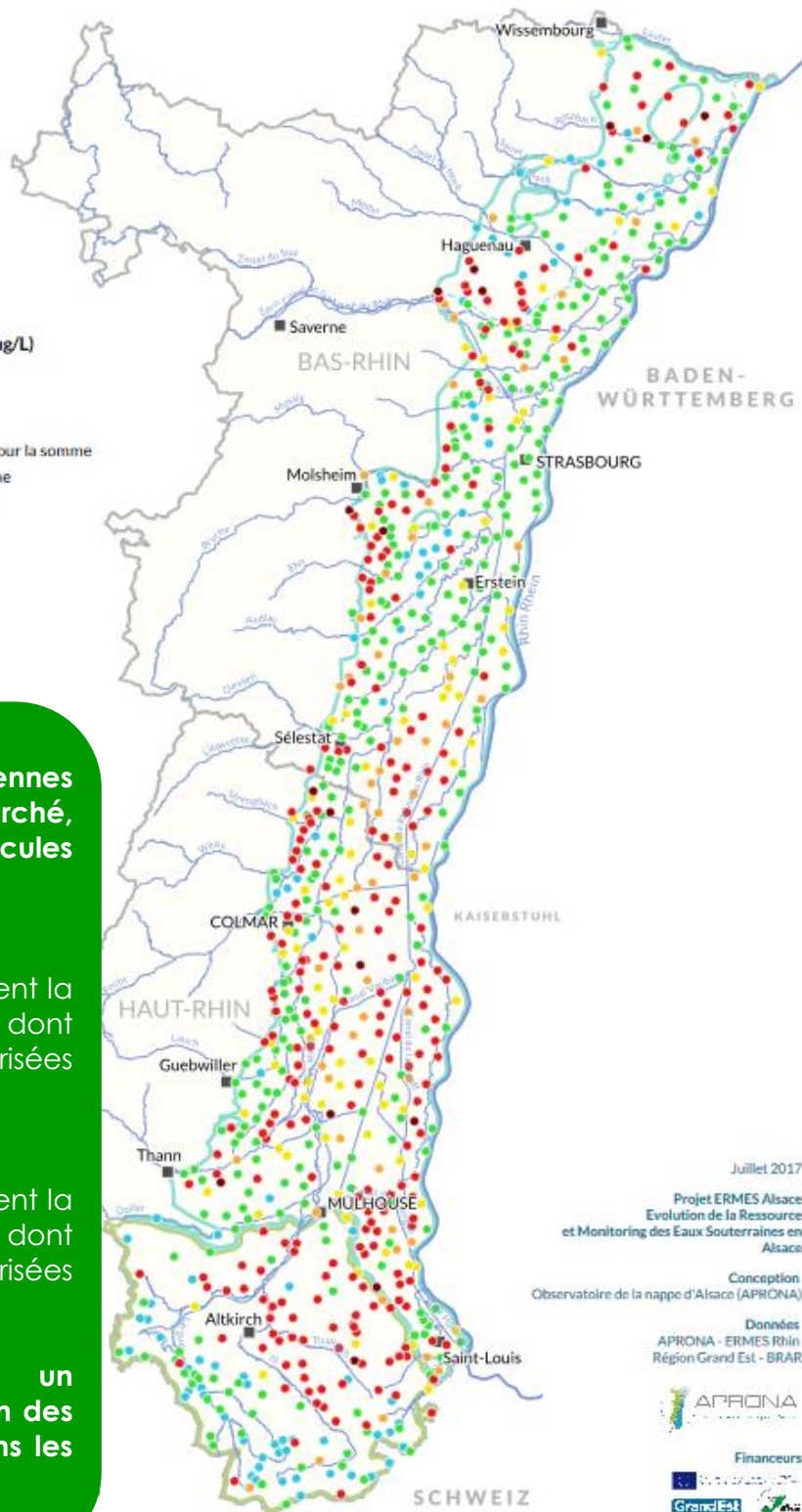
113 substances présentes dans la liste de surveillance de l'état chimique (selon la directive Eau souterraine 2006/118/CE)

2016

#### Concentration en pesticides et métabolites (µg/L)

- <LQ
- [LQ-0.05]
- ]0.05 - 0.08]
- ]0.08 - 0.1] pour une substance ou ]0.4 - 0.5] pour la somme
- >0.1 pour une substance ou >0.5 pour la somme
- >2 pour une substance ou >5 pour la somme

- Nappe d'Alsace
- Pliocène du Haguenau
- Aquifères du Sundgau
- Cours d'eau principaux



Juillet 2017

Projet ERMES Alsace  
Evolution de la Ressource  
et Monitoring des Eaux Souterraines en  
Alsace

Conception  
Observatoire de la nappe d'Alsace (APRONA)

Données  
APRONA - ERMES Rhin  
Région Grand Est - BRAR



Financiers



**On retrouve encore d'anciennes substances retirées du marché, et les détections de molécules autorisées augmentent.**

Nappe d'Alsace :

- ✓ 21 molécules dépassent la norme de potabilité, dont 8 actuellement autorisées à la vente.

Aquifères du Sundgau :

- ✓ 10 molécules dépassent la norme de potabilité, dont 4 actuellement autorisées à la vente.

**Ces résultats traduisent un phénomène d'accumulation des produits phytosanitaires dans les sols et la nappe phréatique.**

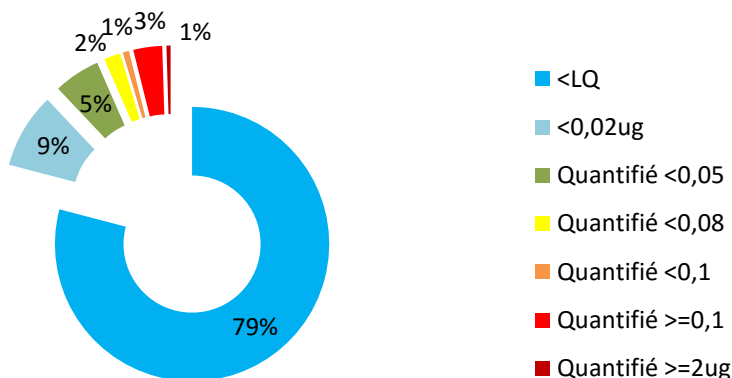
Suite à l'inventaire, il est essentiel d'identifier quelles sont les molécules qui posent problème pour la qualité de l'eau, et de le prendre en compte pour adapter les pratiques de désherbage.

## Le S-métolachlore, de plus en plus présent...

Cet anti-graminée est une molécule très utilisée qui se retrouve de plus en plus fréquemment dans les eaux souterraines, tout comme ses métabolites. On la trouve dans le Camix, le Dual Gold Safeneur, le Mercantor Gold, le Calibra....

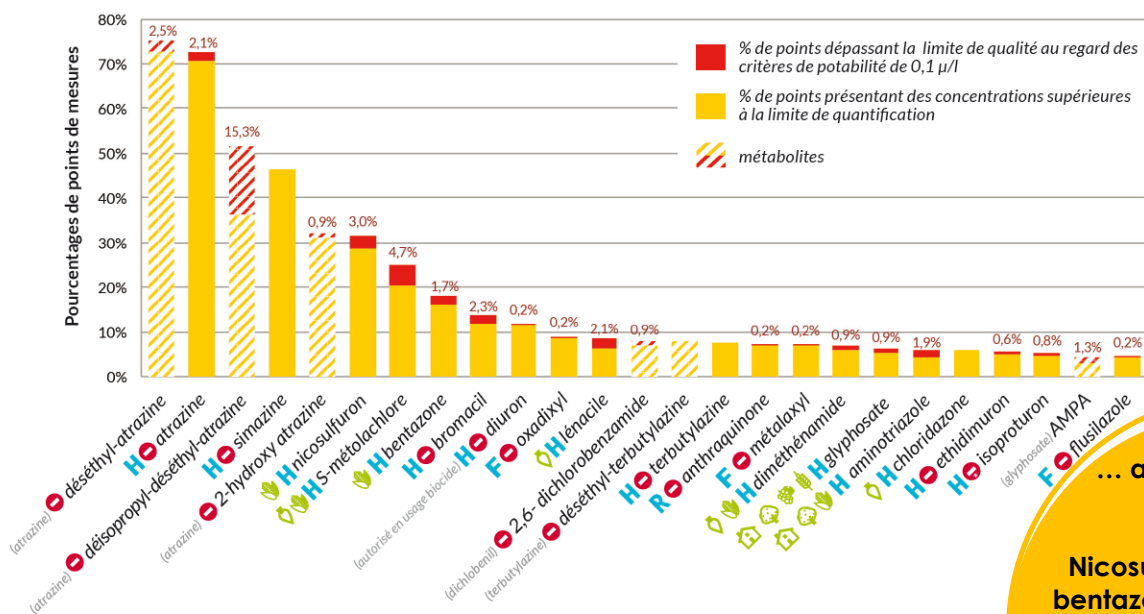
**Réduire son utilisation dès aujourd'hui permettra de préserver la qualité de nos eaux pour le futur.**

## Nombre de détections du S-métolachlore en Alsace dans l'étude Ermès



- ✓ Le S-métolachlore est détecté dans **21% des points de mesure alsaciens**, soit 173 points
- ✓ Il dépasse la limite de potabilité dans **4% des points de mesure alsaciens**, soit 33 points

Figure 3 :  
Nappe phréatique d'Alsace  
Fréquences de quantification et dépassements de la limite de qualité (0,1 µg/l) des 25 molécules les plus quantifiées en 2016.  
Liste des 113 substances présentes dans la liste de surveillance de l'état chimique (selon la Directive eau souterraine 2006/118/CE) - (529 points de mesures)



... ainsi que d'autres molécules

**Nicosulfuron (milagro...), bentazone (basamaïs...) et glyphosate** se retrouvent également de plus en plus dans les eaux souterraines, ce qui appelle à la **vigilance quant à leur utilisation.**

## Un partenariat ambitieux pour diminuer la contamination des eaux par les phytosanitaires

Devant le constat dressé par l'inventaire de la qualité de l'eau, les organismes stockeurs, prescripteurs agricoles et distributeurs de phytosanitaires, la Chambre d'Agriculture, la FRCUMA, l'OPABA, les producteurs et distributeurs d'eau potable, la Région Grand Est et l'Agence de l'eau, se sont associés pour inverser la tendance à l'augmentation des phytosanitaires dans les eaux souterraines.

Ils se sont engagés dans une convention de partenariat, signée le 17 juin 2019, qui définit des objectifs concrets pour la qualité de l'eau ainsi que les moyens qui seront mis en œuvre et les critères d'évaluations des actions.

**Les signataires au 19 juin 2019.**

*Cette liste n'est pas définitive, les signatures continuent de se faire.*



## Les objectifs à atteindre : qualité d'eau et baisse d'utilisation des phytosanitaires

L'objectif global est de **réduire à moins de 20% en 2022 le nombre de points du suivi sur l'ensemble de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau dépassant la limite de qualité de 0,1 µg/l d'herbicides ou de leurs métabolites, et de ne plus avoir aucun dépassement de la limite pour les herbicides autorisés.**

Le partenariat vise également à permettre l'atteinte des objectifs Ecophyto, soit une **baisse de l'utilisation de tous les phytosanitaires de -25% en 2020 et -50% en 2025 par rapport à 2015** (indicateurs : NODU et QSA).

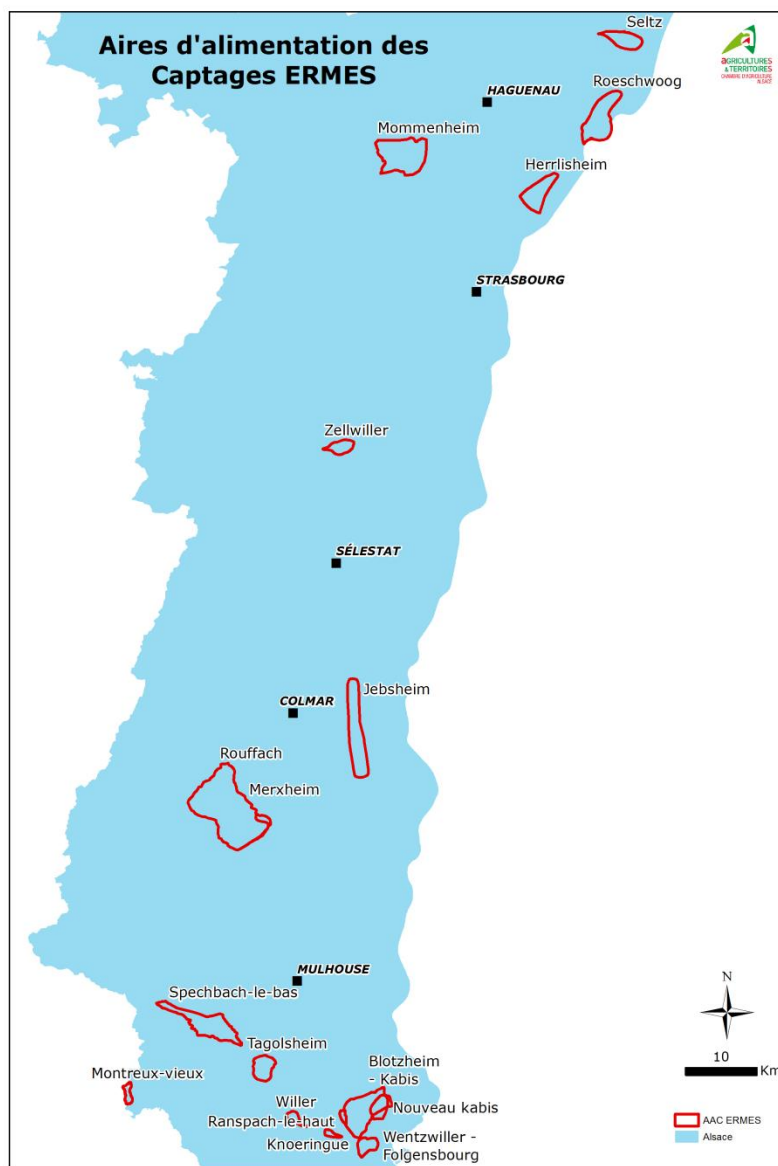
### Des objectifs spécifiques pour 19 des captages alsaciens de la liste ERMES

- ✓ Reconquête de 20% des captages dégradés d'ici 2022
- ✓ Baisse de 40 à 50% de l'utilisation des herbicides d'ici 2022.

### Les indicateurs de suivi

**Le NODU** : nombre de « doses unités », calculé à partir des données de ventes des distributeurs de produits phytosanitaires. Cet indicateur correspond à un nombre moyen de traitements appliqués sur une zone, toutes cultures confondues.

**Le QSA** : quantité de substances actives vendues. Il correspond aux tonnages renseignés par les distributeurs de produits phytosanitaires dans le cadre de la redevance pour pollution diffuses, dans la banque nationale des ventes-distributeurs depuis 2008.



## Les actions : lutter contre les pollutions diffuses

**Les pollutions diffuses** concernent les produits phytosanitaires qui s'infiltrent, après leur application sur les parcelles, dans les eaux souterraines.

Pour éviter ce type de pollution, **la réduction d'usage est la seule solution.**

### Les 10 molécules retrouvées le plus fréquemment, dont l'USAGE doit être réduit en priorité

Nicosulfuron (*Milagro...*)  
 S-métolachlore (*Camix...*)  
 Bentazone (*Basamaïs...*)  
 Diméthénamid -p (*Isard...*)  
 Glyphosate (*Round'up...*)  
 Chloridazone (*Menhir FL...*)  
 Terbutylazine (*Calaris...*)  
 Lénacile (*Safari...*)  
 Mécoprop-p (*Duplosan...*)  
 Dimétachlore (*Colzor Trio...*)

Un socle d'actions « de base » est prévu dans le partenariat pour l'atteinte des objectifs généraux, qui concerne l'ensemble de la zone vulnérable alsacienne. Il s'agit de généraliser les actions vertueuses sur la base du volontariat.



**Sur les captages, des actions renforcées viseront à améliorer les pratiques actuelles, voire à modifier les systèmes existants.**

Elles seront choisies en concertation avec les agriculteurs et viticulteurs concernés, la collectivité et le distributeur d'eau.

**Ces actions formeront un contrat de solution adapté à chaque captage.**

### Des exemples d'actions positives pour la qualité de l'eau :

- le **désherbage mécanique** et l'utilisation des techniques alternatives (hors zones à érosion et coulées de boues)
- **les traitements de post-levée**, souvent moins impactants que la pré-levée pour l'eau
- **les zones de filtrations** (bandes enherbées, haies, zones de filtrations derrière les drains...)
- **l'agriculture biologique**
- **les cultures à bas niveau d'impact et la création de filières pour ces cultures**
- **les assolements concertés** sur les captages permettant d'assurer l'implantation des cultures favorables à la qualité de l'eau sur les zones sensibles
- Expérimenter sur les captages un **système de paiement des agriculteurs pour service rendu pour la qualité de l'eau**, cofinancé par les producteurs d'eau potable



### Les actions : lutter contre les pollutions ponctuelles

Certains points de suivi montrent des teneurs très élevées, ou alors une accumulation de molécules au même endroit. On peut alors supposer qu'il s'agit d'une **pollution ponctuelle**, c'est-à-dire d'une **contamination des eaux accidentelle suite à une ou des mauvaises pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires**.

**Contrairement aux pollutions diffuses, les pollutions ponctuelles sont faciles à éviter par le respect des bonnes pratiques de manipulation des produits !**

L'aménagement d'une **aire de lavage** permet de sécuriser les manipulations de produits sur votre exploitation.

Des aides existent pour la financer, renseignez-vous après de vos conseillers !



**Le mot de Fabien Metz**, Président de la commission « Transition énergétique et protection des ressources » de la Chambre d'Agriculture d'Alsace :

*"Le partenariat a des objectifs élevés, et les enjeux sont importants. Si nous travaillons avec tous les acteurs des filières, avec les agriculteurs et les distributeurs de produits phytosanitaires ainsi que les négoce, nous arriverons à trouver des solutions pour chaque territoire. Il n'y a pas de solution unique, c'est un contrat de solutions territorial qu'il faudra trouver sur chacun des captages concernés.*

*La chimie a permis à l'agriculture de relever de nombreux défis au cours de ces dernières décennies, nous en aurons toujours besoin pour lutter contre certains parasites, elle sera certainement d'origine plus végétale. Mais elle sera une solution complémentaire à l'agronomie sur laquelle nous devons bâtir l'agriculture de demain. La chambre d'agriculture doit accompagner les agriculteurs, pour les aider à trouver ce qui leur permettra de diminuer les applications de produits phytosanitaires sans mettre en danger la rentabilité exploitation.*

*Parce qu'il ne faut pas oublier que ces évolutions impliquent des risques, et demandent beaucoup d'implication et de volonté de la part des agriculteurs. Beaucoup se sont déjà engagés, beaucoup d'autres y sont prêts. L'accompagnement, le partage des risques entre tous les acteurs de la filière et la société sont essentiels et permettront de pérenniser ces démarches.*

*En travaillant ensemble, nous arriverons à inventer une agriculture qui permet à la fois de faire vivre les agriculteurs et les territoires, et qui protège la qualité de l'eau."*

